

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le mercredi 16 octobre 2024, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le mardi 22 octobre 2024, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de terrain – Rue du Castel
- Les Lilas
- Divers

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI – DUVAL - LAZZAROTTO - KOLATA - FRANCOIS - GARRIGA
Mmes MAAS - BLACH - SANTONI - CAMOZZI – FUNK - DIEUDONNE- VAPPIANI - BRUEL

Absents excusés : MM. ROLLANDIN – PERTUY – WEBER – BALSAMO – ECCLI
MME PEIFFER

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de M. ECCLI à M. WEIS
M. ROLLANDIN à MME BLACH
M. PERTUY à MME DIEUDONNE
M. WEBER à M. FRANCOIS
M. BALSAMO à MME CAMOZZI
MME PEIFFER à MME MAAS

Mme VAPPIANI Brigitte est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de M. GOMEZ Jean, ancien Conseiller Municipal.

109) Cession de terrain - Rue du Castel

Dans le cadre de la cession du terrain rue du Castel, cadastré section 20 n° 144 d'une superficie de 631 m², les publications nécessaires ont été effectuées.

Nous avons reçu

- la visite d'agences immobilières
- une visite de M. REPETTI de Haut-Pont qui n'a pas déposé d'offre

- une offre sous pli cacheté.

Le Maire procède à l'ouverture de l'offre, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Coordonnées de la personne déposant l'offre : Madame Gabrielle KAKELDEY – 10, rue des écoles à ANGEVILLERS.
- Prix proposé : 102 000,00 €.
- Future destination du terrain : Construction d'un bâtiment comprenant une activité commerciale (micro-crèche) et 3 logements, dont 1 à titre personnel.

Le Maire rappelle que le futur projet devra respecter le règlement du PLU en matière de stationnement.

Après avoir entendu la présentation du Maire et débattu sur ce point, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le prix de 102 000,00€ proposé par Madame Gabrielle KAKELDEY.
- autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à la présente cession.

110) Les Lilas

Le Maire rappelle que le bâtiment de l'école maternelle « Les Lilas » et le logement à l'étage sont vacants.

Il précise qu'il a reçu l'avis du service des domaines sur la valeur vénale du bien le 24 septembre 2024.

Aussi, il propose de mettre à la vente cet ensemble immobilier, au prix de 250 000,00€. Il indique que l'offre financière devra être accompagnée d'un descriptif du projet qui sera mis en œuvre par le futur acquéreur.

Il rappelle également que cet immeuble est classé en zone rouge 2 (R2), dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

La date de remise des offres est fixée au 2 décembre 2024.

Madame VAPPIANI rappelle qu'un vide école aura lieu le 23 novembre 2024

Après avoir entendu la présentation du Maire et débattu sur ce point, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à procéder à la vente de l'école maternelle des Lilas et du logement à l'étage, et effectuer les mesures publicitaires s'y rapportant.
- fixe le prix de cession à 250 000,00€ accompagné d'un descriptif du projet précisant la destination future de cet ensemble immobilier.
- fixe la date de remise des offres au 2 décembre 2024.

111) Divers

Le Maire donne les informations suivantes :

- Le projet d'aménagement d'une boucherie 7 rue de Metz a été abandonné. Il conviendra de relancer la location de ce bâtiment, et d'apposer une bâche en façade précisant la surface du bâtiment.
- Terrain THIRY rue de l'Hôtel de Ville.
- Inauguration de l'éclairage public le 24/10/2024 à 18h15.
- Fête foraine.
- Téléthon.

- Spectacle de Noël.
- Soirée Beaujolais et bilan du mandat.
- Elections municipales en mars 2026.
- Plainte FERBER

DELIBERATIONS DU 22 OCTOBRE 2024

- 109) Cession de terrain - Rue du Castel
- 110) Les Lilas
- 111) Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Mathieu WEIS



Fatah MAOUCHI

Sabrina FUNK

Laurent DUVAL

Aurélie BLACH

Béatrice MAAS

Daniel LAZZAROTTO

Daniel KOLATA

Brigitte VAPPIANI

Paulette SANTONI

Philippe FRANCOIS

Eveline CAMOZZI

Cyrille GARRIGA

Christelle DIEUDONNE